



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

A/148/C.1
Annexe 3

Domaines prioritaires pour les commissions permanentes relatifs à la Stratégie de l'UIP 2022-2026

Contexte

La [Stratégie de l'UIP 2022-2026](#) a été adoptée par le Conseil directeur en novembre 2021. Elle définit cinq objectifs stratégiques pour l'Organisation et quatre domaines d'action pour le travail de l'UIP au cours de cette période.

Les commissions permanentes se réunissent deux fois par an, lors des Assemblées de l'UIP. Leurs principales activités consistent à organiser des débats sur des questions relevant de leur mandat et à adopter des résolutions qui expriment la position collective de l'UIP et définissent les actions à mener par les Parlements membres pour en assurer le suivi.

Afin de maximiser leur contribution à la mise en œuvre de la Stratégie, les commissions permanentes ont décidé d'axer leurs travaux d'ici à 2026 sur un petit nombre de "domaines prioritaires". Ces domaines prioritaires servent d'orientation lors de l'établissement de l'ordre du jour et du programme de travail des commissions permanentes.

Ce document présente les domaines prioritaires, résume les implications pour les Membres de l'UIP et rappelle le processus d'établissement du programme de travail des commissions permanentes.

Domaines prioritaires

Un domaine prioritaire est un vaste sujet qu'une commission permanente a l'intention d'étudier par le biais d'une série de résolutions ou de débats. En définissant des domaines prioritaires, les commissions permanentes visent à :

- établir un programme de travail cohérent sur une longue période,
- développer une expertise politique au sein des commissions permanentes,
- établir des contacts avec les commissions compétentes des parlements nationaux et avec des experts en politique en général,
- renforcer l'impact du travail des commissions permanentes dans les parlements nationaux.

Les domaines prioritaires qui ont été convenus au sein des commissions permanentes sont les suivants :

| | |
|--|--|
| Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale | Désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements |
| | Prévention des conflits violents, réponse aux crises et paix durable |
| | Amélioration de la gestion multilatérale des enjeux de paix et de sécurité |
| Commission permanente du développement durable | Changements climatiques |
| | Développement durable |
| Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme | Amélioration du fonctionnement des parlements |
| | Démocratie et droits de l'homme à l'ère numérique |
| | Un monde plus inclusif, plus juste |

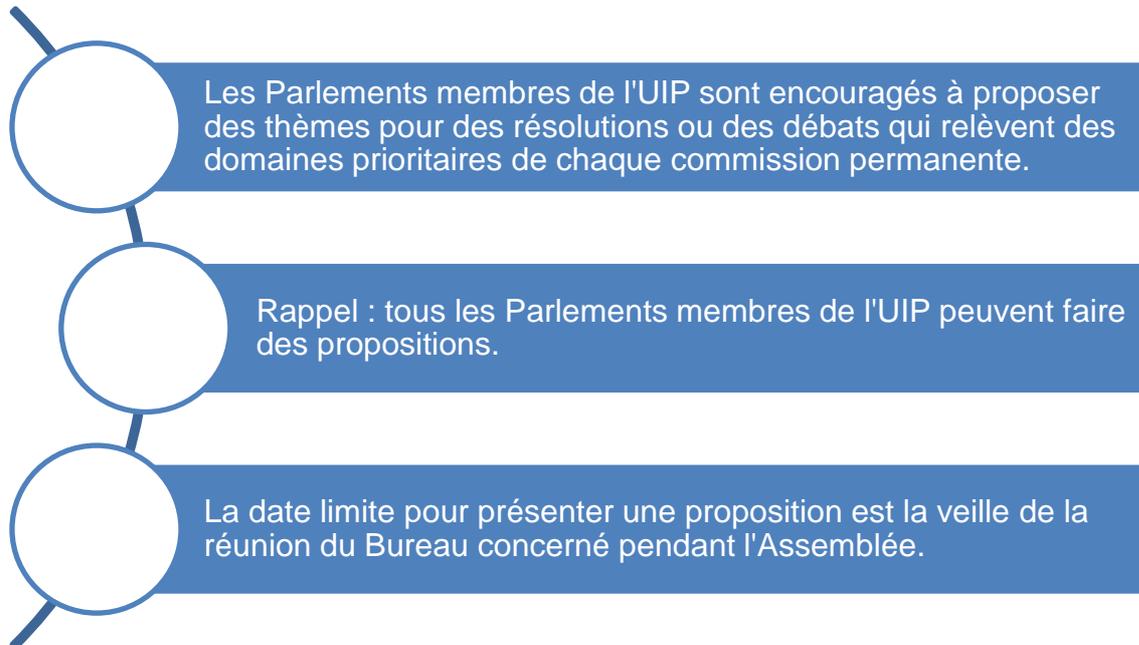
F

#IPU148

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies établit son ordre du jour selon un processus différent. En plus de son travail régulier axé sur les Nations Unies, elle adoptera désormais de courtes motions et s'engagera dans des campagnes comme celle qu'elle mène actuellement en faveur d'une Assemblée générale des Nations Unies plus respectueuse de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Implication pour les Parlements membres

Les Parlements membres de l'UIP sont encouragés à proposer des thèmes pour le programme de travail de chaque commission permanente (c'est-à-dire pour des résolutions ou des débats) qui relèvent des domaines prioritaires de chaque commission permanente.



Le processus d'établissement du programme des commissions permanentes

Le processus décisionnel défini dans le Règlement des commissions permanentes demeure inchangé.

Les Parlements membres de l'UIP font des propositions de résolutions et de débats

- Les Parlements membres de l'UIP sont encouragés à faire des propositions relevant des domaines prioritaires

Le Bureau présente une recommandation à la Commission

- Le Bureau examine les propositions au regard des domaines prioritaires

La Commission permanente prend une décision

- La Commission adapte son programme aux domaines prioritaires et à la Stratégie de l'UIP

L'Assemblée confirme le thème de la prochaine résolution

Pour plus d'informations au sujet des domaines prioritaires et des travaux des commissions permanentes, veuillez écrire à postbox@ipu.org